

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 06 Décembre 2023	Séance du Mardi 12 Décembre 2023
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze Décembre à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	M. Joseph RODRIGUEZ	
	Votes : 33	
Présents : 26	Pour : 33	
Absents : 12	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : Olivier BERNARDI (Aspiran), Myriam GAIRAUD (Cabrières), Claude REVEL (Canet), Jean FRADIN (Canet), Christiane FULCRAND (Canet), Reine GRENOVILLE (Canet), Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Olivier BRUN (Fontès), Marc CARAYON (Lacoste), Jean-Philippe OLLIER (Lieuran-Cabrières), Sophie COSTEAU (Mérifons), Patrick-Albert JAURES (Mourèze), Francis BARDEAU (Nébian), Bernard COSTE (Octon), Claude VALERO (Paulhan), Christine RICARD (Paulhan), Bertrand ALEIX (Paulhan), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez),

Absents représentés : Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par Olivier BERNARDI (Aspiran), Marina BOURREL (Brignac) représentée par Claude REVEL (Canet), Daria PICARD (Ceyras) représentée par Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par Francis BARDEAU (Nébian), Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Claude VALERO (Paulhan), Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Christine RICARD (Paulhan).

Absent(e)s : Arnaud MOULS (Canet), Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Sébastien VAISSADE (Liausson), Grégory GUERIN (Paulhan), Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Isabelle SILHOL (Péret), Jean-Claude CLOZIER (Salasc), Gérald VALENTINI (Valmascle), Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.332-23, L.332-24, L.343-1, L.333-1, L.333-12 et L.352-4,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°2023.08.29.15 du Conseil communautaire du Clermontois du 29 Aout 2023 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la communauté de Communes,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Clermontois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 Septembre 2023.

Considérant que l'article L313-1 du Code général de la fonction publique rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que le tableau des effectifs du personnel d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire qui permet de recenser tous les emplois permanents créés par la Communauté de communes et pour chacun de ces postes leurs caractéristiques (filière, cadre d'emplois, grade, temps de travail, poste pourvu ou vacant).

Dès lors, au regard des besoins de la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les modifications suivantes :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Création d'un poste d'adjoint administratif à TNC 31.5,
- Création d'un poste d'adjoint administratif ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint administratif pp 2^{ème} classe à TNC 25 H,
- Création d'un poste de rédacteur à TC,
- Suppression d'1 poste d'attaché à TC.

FILIERE TECHNIQUE

- Création d'un poste de technicien ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint technique ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint technique ppl 1^{ère} classe à TNC 30H,
- Création d'un poste d'adjoint technique ppl 2^{ème} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint technique ppl 2^{ème} classe à TNC 28H,
- Création d'un poste d'adjoint technique à TNC 28 H,
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique à 20h.

FILIERE ANIMATION

- Création d'un poste d'adjoint d'animation ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation ppl 1^{ère} classe à TC,

- Création d'un poste d'adjoint d'animation ppl 1^{ère} classe à TC,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation TNC 25h,
- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à 7h.

FILIERE CULTURELLE

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à TC.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné pour les emplois créés.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté statutairement.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée de trois ans maximums. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, chapitre 012.

Monsieur BARDEAU précise que le tableau des effectifs tenant compte des modifications ci-dessus est annexé en pièce jointe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification apportée au tableau des effectifs du personnel communautaire telle que présentée ci-dessus,
- **INDIQUE** que cet emploi sera rémunéré selon l'indice en vigueur dans ce grade,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget, chapitre 012,
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant à nommer le personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance,



Joseph RODRIGUEZ

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

TABLEAU DES EFFECTIFS

PERSONNEL TITULAIRE

Filière administrative

Catégorie	nombre	Grade	postes vacants
A	0	Directeur général des services	0
	0	Attaché hors classe	1
	2	Attaché principal	0
	5	Attaché	1
B	1	Rédacteur principal de 1ère classe	2
	3	Rédacteur principal de 2ème classe	0
C	12	Adjoint adm principal de 1ère classe	1
	12	Adjoint adm principal de 2ème classe	5
	23	Adjoint administratif	0
Total	58	66 TC 3 TNC	10

Filière technique

	2	Ingénieur	0
B	1	Technicien principal de 1ère classe	0
	3	Technicien principal de 2ème classe	0
	1	Technicien	0
C	7	Agent de maîtrise principal	0
	6	Agent de maîtrise	0
	14	Adjoint tech principal de 1ère classe	5
	21	Adjoint tech principal de 2ème classe	2
	38	Adjoint technique	2
Total	93	80 TC 13 TNC	9

Filière médico-sociale

A	1	Cadre de santé	0
	0	Puéricultrice hors classe	1
	0	Puéricultrice	1
	4	Educateur de jeunes enfants	0
B	8	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale	1
Total	16	16 TC 4 TNC	4

Filière animation

B	2	Animateur principal de 1ère classe	0
	1	Animateur	0
C	2	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1
	21	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1
	20	Adjoint d'animation	3
Total	46	21 TC 25 TNC	5

Filière sportive

B	2	Educateur des APS princ de 1ère classe	0
	3	Educateur des APS princ de 2ème classe	1
	1	Educateur des APS	1
C	1	Opérateur principal des APS	0
Total	7	8 TC 1 TNC	2

Filière culturelle

B	1	Assistant de conservation	0
C	1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0
Total	2	2 TC	2

TOTAL PERSONNEL TITULAIRE:	<u>222</u>		temps complet	193
			temps non complet	46
			postes pourvus	222
			postes vacants	32

PERSONNEL NON TITULAIRE

Catégorie	nombre	Grade	postes vacants	
POSTES PERMANENTS				
A	1	Attaché principal		
	2	Attaché	1	
	1	psychologue de classe normale	1	
	2	Educateur de jeunes enfants		
B	1	Educateurs des APS		
	1	technicien		
	1	Rédacteur		
	3	Auxiliaire de puériculture classe normale		
C	1	Adjoint administratif		
	15	Adjoint d'animation		
	2	Adjoint technique		
Hors catégorie	1	Responsable d'exploitation		
	4	Agent d'entretien des réseaux et des stations d'épuration		
	1	Agent d'exploitation électromécanicien eau potable		
	0	Responsable travaux neufs en eau et assainissement	1	
	1	Animatrice monitrice des APN / assistante chargée de communication		
	1	Chef de base, développeur d'activités, responsable technique qualifié voile et APN		
	1	Assistante administrative		
Total	39	22 TC 17 TNC	3	
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE	39		temps complet	22
			temps non complet	17
			postes pourvus	36
			postes vacants	3
TOTAL PERSONNEL PERMANENT (TITULAIRE + NON TITULAIRE)	261 POSTES	215	temps complet	
		63	temps non complet	
		258	postes pourvus	
		35	postes vacants	